



la troisième migration

Alain Reyniers

Les Roms qui, depuis 1868, voyagent en Europe occidentale, ont parfois fait des incursions dans leurs contrées d'origine (notamment dans l'Entre Deux Guerres) ; ils ne s'y sont pas rétablis en masse. La fin de la Seconde Guerre Mondiale a sans doute provoqué des scissions entre certaines familles ; scissions qui ont été aggravées par la division de l'Europe en deux blocs antagonistes (lors d'une expédition en Yougoslavie en 1960, l'ethnologue belge Luc de Heusch retrouvera quelques Lovara apparentés à ceux de l'Occident). D'une manière générale, les redécoupages territoriaux se sont soldés par un accroissement de la population tsigane en Occident. L'exemple type de cette situation est donné par les Roms Slovénes originaires d'Istrie qui préfèrent rester en Italie lorsque la région Venezia Giulia est cédée à la Yougoslavie en

1945. Depuis lors, ces Roms ont modifié leurs zones de nomadisme, en se déployant jusqu'en Emilie-Romagne d'abord, en limitant leur espace de déplacement aux Trois-Vénéties ensuite. Jamais ils ne sont retournés en Yougoslavie.

Des réfugiés d'Europe centrale et orientale, parmi lesquels il y a eu des Tsiganes, ne cesseront de s'infiltrer en Occident, notamment par Vienne où sont implantés divers organismes d'assistance humanitaire. Mais, c'est à partir des années soixante que s'amorce véritablement un nouveau courant migratoire à l'échelle internationale. Celui-ci prendra des contours très variables. A partir de 1965, l'Etat yougoslave assouplit sa législation sur les passeports et accepte une certaine émigration vers les pays occidentaux afin de permettre à ses ressortissants d'être

recrutés par les entreprises occidentales en attente de main-d'oeuvre. Dès 1970, les formalités d'expatriation sont facilitées. Dorénavant, il est possible de se déplacer dans les pays occidentaux avec un simple visa touristique valable trois mois. Des familles s'installent en petit nombre en France (un millier d'individus ?) ou en Belgique (quelques centaines de personnes ?). Mais la masse des migrants se dirige vers l'Autriche (53 000 personnes) ou l'Allemagne (10 000 personnes). Ces familles proviennent pour la plupart de la Serbie et de la Voïvodine, ou de la Macédoine.

Yougoslavie

Cette première vague migratoire yougoslave s'effectue selon un schéma précis. Quelques individus, plutôt jeunes, envisagent de travailler quelques mois dans le pays choisi, comme salarié (on sait qu'environ 7 000 Roms de Macédoine s'inscrivent comme demandeurs d'emploi non qualifié pour l'Allemagne) ou tentent de reproduire les occupations professionnelles plus traditionnelles (musique, étamage). Ils ont le projet d'améliorer leur situation sociale en Yougoslavie. De nouveaux besoins financiers poussent les hommes à repartir vers l'Occident. Cette fois, ils sont accompagnés de leur épouse et projettent de travailler plus longtemps dans le pays d'accueil. Les enfants éventuels restent avec les grands-parents en Yougoslavie. Tôt ou tard, il y a regroupement familial dans le pays d'accueil. La maison construite dans le village d'origine grâce aux économies accumulées ne sert plus. Les liens se desserrent dans les pays d'origine. Les enfants nés

dans les pays d'accueil acquièrent parfois une nouvelle nationalité. Les projets de retour s'estompent. Sur le plan économique, souvent les hommes développent une petite activité indépendante (brocante...) en marge de leur occupation salariale ; certains d'entre eux tiennent un magasin ou un garage. Les femmes font les ménages, tiennent le rôle de concierge. Rien ne les distingue apparemment des autres familles d'origine immigrée. Sur le plan culturel, toutefois, les valeurs du groupe ethnique sont maintenues avec d'autant plus de facilité que les migrants sont nombreux.

Une insertion aléatoire

Le succès de cette première vague attire des parents éloignés, des voisins du village d'origine, etc. Mais l'insertion des nouveaux venus selon le modèle qui a réussi aux précédents ne va pas toujours de soi. Il faut parfois se rabattre sur des métiers plus aléatoires comme la vente des fleurs dans les endroits publics. Or, si ce métier est très valorisé dans les Balkans, il déclenche l'opprobre des citadins en Occident. Certains ont la chance de trouver un emploi, fût-ce à la solde des Tsiganes locaux (notamment chez les chaudronniers de la seconde migration). D'autres sont touchés par le chômage, qui menace les nouveaux venus plus que les précédents, insérés au bon moment. Certains se rabattent sur la mendicité. Avec l'arrêt de la demande de main-d'oeuvre non qualifiée par l'industrie occidentale, des difficultés administratives apparaissent pour le renouvellement des cartes de séjour. A partir de 1979, les pays occidentaux doivent faire face à une autre vague

migratoire d'origine yougoslave. Elle est essentiellement composée de Roms bosniaques, dits Xoraxane, qui pénètrent dans la C.E.E. par l'Italie (on en compte aujourd'hui dix à trente mille dans ce dernier pays). De là, ils se dirigent vers la France et l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne ; pays qu'ils sillonnent de long en large, d'abord équipés de tentes, puis de

Danemark au début des années quatre-vingt. Environ cinq cents Tsiganes yougoslaves sont admis à s'installer légalement aux Pays-Bas en 1977. Ils étaient entrés illégalement dans le pays et se trouvaient menacés d'expulsion. C'est alors qu'ils adressèrent une supplique au Verening Nederlandse Gemeenten (Union des Communes néerlandaises). Sous la pression d'une importante cou-

La diversité des populations tsiganes se reflète dans la vagues migratoires d'origine yougoslave

petites caravanes. La Grande-Bretagne paraît peu concernée par le phénomène. Sans titre de séjour, sans moyen légal de se procurer des ressources, ces Tsiganes Xoraxane vivent le plus souvent d'expédients (mendicité, en dehors de l'Italie où ils font aussi du colportage et d'autres activités). Certains d'entre eux ont développé une petite délinquance (vols qualifiés, rapines, prostitution).

Très mobiles, nomades internationaux, ces Roms bosniaques ne considèrent généralement pas leur venue en Occident comme définitive. La plupart d'entre eux maintiennent jusqu'à présent d'étroits contacts avec leur pays d'origine où ils se rendent pour visiter des parents, enterrer leurs morts, faire le service militaire, pour investir ce qu'ils ont recueilli en Occident. Il reste à voir quelles seront les conséquences des guerres qui se déroulent actuellement sur les territoires de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. Un bon millier de Tsiganes yougoslaves de cette seconde vague ont été accueillis au

verture médiatique de l'événement, le Parlement hollandais discuta de l'affaire et pressa le gouvernement de trouver une issue favorable, en lui suggérant - c'est à souligner - de se référer aux résolutions du Conseil de l'Europe en cette matière. Seul le ministre de la Justice se préparait à la légalisation du séjour de ces Tsiganes. Mais il a fallu un vote du parlement (à l'unanimité moins une voix) pour contraindre le gouvernement à adopter lui-même cette position. Les Tsiganes obtinrent un permis de séjour à durée indéterminée. Un programme d'insertion fut mis en place sous la houlette du Verening Nederlandse Gemeenten. Aujourd'hui, onze communes accueillent ces familles dans des logements fixes et développent une action éducative en faveur des enfants et des adultes. Ceci dit, les Pays-Bas ne vont pas réitérer cette forme de générosité. Il y aura des expulsions vers la Belgique ou l'Allemagne, des centaines d'individus bloqués dans les zones neutres frontalières.

variété des

La longue marche des réfugiés

Ces événements annoncent l'arrivée de nouvelles vagues migratoires vers la fin des années quatre-vingt. Ici encore, la Yougoslavie fait figure de pays moteur. Le contexte politique est celui de la désagrégation progressive du bloc de l'Est et l'arrivée massive des demandeurs d'asile en Occident. A partir de

1987, plusieurs milliers de Roms macédoniens vont tenter de trouver de meilleures conditions d'existence en Allemagne. Ils font, pour la plupart, la demande du statut de

réfugié politique. Leur nombre ira croissant, augmenté par des demandeurs d'asile originaires d'autres républiques yougoslaves. Les Roms originaires de Skopje, Kumanovo, Bitola, Prilep, Strumica, Ohrid... pénètrent en Allemagne par voie de chemin de fer, en empruntant la ligne Nis-Dusseldorf. Ils forment un groupe d'environ dix mille personnes (2 600 à Dusseldorf, 2 000 à Mainz, 1 700 à Essen, 1 500 à Francfort, 1 200 à Stuttgart, 1 000 à Mannheim, 800 à Cologne). Ces Roms choisissent l'Allemagne pour y trouver de meilleures conditions de vie, sur le plan du logement, de l'éducation, du statut et du travail. Certains spéculent sur la procédure d'établissement des dossiers de demandeurs d'asile qui prévoit la possibilité de travailler dans l'attente de la décision et une subvention minimale. Certains de leurs leaders font jouer un droit moral à la réparation du génocide nazi.

Mais, sans papier ni visa, sans grande qualification, sans preuve de réelle atteinte aux droits politiques, sous la

pression d'un afflux croissant de réfugiés, il faut rapidement déchanter. Bonn considère que l'affaire n'est pas de son ressort et la renvoie aux Länder. Mais, plusieurs parmi ces derniers vont refuser d'accorder un permis de séjour aux Tsiganes. Certains de ces États régionaux (notamment le Nordrhein-Westfalen) vont aller jusqu'à prévoir le financement du retour et la réinsertion dans le pays d'origine. Certains leaders tziganes vont alors avancer l'idée, qu'en vertu de leur culture nomade, les Roms n'ont pas de véritable "*patrie d'origine*", si ce n'est l'Europe, et qu'ils ont un droit collectif à s'installer où ils en ressentent le besoin. En 1990, un groupe de Tsiganes "décus du droit d'asile" va raviver l'image de ces itinérants apatrides éternellement refoulés de lieu en lieu. En avril de cette année-là, 35 Roms menacés d'expulsion vers la Tchécoslovaquie entament une longue marche de lander en lander, attirant sur leur chemin d'autres Tsiganes en situation précaire. Au début du mois de juin, ils sont plus de 250 qui se voient refuser l'entrée des Pays-Bas et bloquent pendant quatre jours le poste frontière à hauteur d'Aix-la-Chapelle. Ils réitèrent un blocus frontalier en novembre, à la hauteur du poste frontalier de Weil-Bâle : ils sont près de 600 animés par l'intention de se rendre à Genève pour demander l'intervention du Haut-Commissariat de l'O.N.U. aux réfugiés. Ayant finalement obtenu l'autorisation des autorités helvétiques, sept d'entre eux se rendront à Genève et le groupe se disloquera.

La plupart des Roms qui constituent cet imposant convoi étaient d'origine yougoslave, mais il y avait aussi des

GERALDYNE PREVOST

Roumains avec eux. C'est qu'à l'aube des années quatre-vingt-dix, l'ensemble des Tsiganes d'Europe centrale et orientale s'agite. Plus ou moins noyés dans le flot des autres demandeurs d'asile européens, des Tsiganes tchèques, hongrois, polonais arrivent en Occident. Il semble qu'environ 50 000 Roms polonais (sur un total de 80 000 Tsiganes implantés dans ce pays) ont quitté la région pour l'Allemagne et la Scandinavie (processus déjà amorcé sous le régime communiste). Un petit nombre d'entre eux a fait une demande d'asile politique en Espagne et s'est installé à Bilbao (87 de ces Roma accepteront un programme de réinsertion en Pologne). D'autres sont éparpillés en France, en Belgique, aux Pays-Bas, etc. L'émigration des Bulgares se développe à l'automne 1989, lorsque l'ancienne administration communiste cède la place au nouveau pouvoir démocratique. Le contrôle des frontières est alors assez laxiste et plusieurs Tsiganes, membres de groupes nomades, quittent le pays principalement pour l'Allemagne, le Bénélux et la Scandinavie. C'est principalement le cas de Roms Kalderasha qui jouent sur leurs liens de parenté avec des Roms yougoslaves de la même communauté pour faire passer un petit nombre d'entre eux en Occident. La majorité des Tsiganes bulgares candidats à l'expatriation (*Dasikane Roma* ou *Xoraxane Roma*) n'ont pas ce capital de relations à leur disposition. Ils font le projet de partir pour l'Allemagne. Mais, trop souvent, leur chemin s'arrête dans des camps polonais ou tchécoslovaques, près de la frontière allemande. Là ils rencontrent d'autres Tsiganes, Roumains pour la plupart. Le délai nécessaire à l'établisse-

ment des formalités pour l'obtention du droit d'asile est mis à profit pour se louer dans une série d'activités commerciales informelles. Souvent déboutés, ils reviennent en Bulgarie avec de quoi subvenir à leurs besoins (devises, objets et marchandises).

D'autres Tsiganes bulgares (tels les *Yerlii*) se lancent dans des migrations saisonnières et effectuent du travail au noir (principalement dans la construction) dans les pays voisins : Grèce, Chypre, Turquie.

La Turquie est tout particulièrement attractive pour les Xoraxane Roma qui parlent le turc et affichent souvent une conscience ethnique turque en Bulgarie. Les Yerlii se sont aussi illustrés par la reprise de circuits commerciaux vers la Yougoslavie (avant la guerre serbo-croate) ou l'Allemagne de l'Est (avant la réunification) en exportant massivement des produits bulgares contre devises. A l'inverse, des Lovari, qui seuls voyageaient hors des frontières bulgares à l'époque communiste, se stabilisent dans le pays.

Roumanie

C'est incontestablement l'émigration des Tsiganes roumains qui va faire couler le plus d'encre. Celle-ci commence massivement peu avant la chute du régime Ceausescu, en 1989. Elle est essentiellement dirigée vers l'Occident, principalement l'Allemagne, via Berlin. Ces Tsiganes invoquent des difficultés économiques et des atteintes répétées à l'égard de leur dignité humaine. Les chiffres parfois avancés pour quantifier cette vague migratoire suggèrent le départ de centaines de milliers d'individus. Qu'en est-il exactement ? Nul ne

sait combien tentent une expatriation et échouent, au mieux, dans les camps de réfugiés en Pologne ou en Tchécoslovaquie. Il est certain qu'existent des conflits locaux et sporadiques où des Roms sont victimes de débordements à caractère raciste. Des événements, comme la descente des Mineurs sur Bucarest à l'appel du Président Illiescu se sont soldés par des débordements (contrôles intempestifs, destructions d'habitations, violences physiques ayant parfois entraîné mort d'hommes), qui ont particulièrement touché

leur pays : la première, de la Transylvanie à l'Allemagne, via Berlin ; la seconde du Banat (Timisoara et Severin) à l'Italie, la France, la Belgique et l'Espagne, via l'Autriche et la plaque tournante de Vienne. Ces migrations ont permis de transplanter environ 20 000 Roms roumains en Allemagne (chiffres communiqués en avril 1992 par l'ambassade d'Allemagne en Roumanie) et qui ont probablement triplé depuis lors, et quelques milliers d'autres dans les pays latins (environ 500 demandeurs d'asile en France, 450 en Espagne, 200 autres

Sans papier ni visa, sans grande qualification, des Tsiganes font le projet de partir

des Tsiganes. Il est vrai que la presse nationaliste attise les comportements anti-tsiganes. Dans un contexte où les luttes inter-ethniques sont particulièrement exacerbées

A l'examen, il apparaît que l'émigration des Tsiganes roumains est aussi diversifiée que celle des autres Tsiganes des pays de l'Est. Bien qu'elle ait été menée sous la bannière des droits de l'homme, elle est motivée par la quête de ressources économiques. Peu de Tsiganes victimes de pogroms ont quitté la Roumanie. Des villages entiers de Transylvanie se sont recréés en Allemagne ; pour leurs habitants, il s'agissait d'échapper à une grande pauvreté effective.

L'Eldorado occidental

Deux voies migratoires ont drainé des Tsiganes, souvent anciens nomades, qui n'étaient pas parmi les plus pauvres de

en Belgique ; avec un roulement d'un pays à l'autre des demandeurs déboués). A partir de 1990, des Tsiganes roumains s'installent aussi en Bulgarie ou développent des relations commerciales avec la Turquie. Certains d'entre eux cherchent-ils à se réfugier en Grèce ? C'est vraisemblable, mais aucune donnée statistique ne différencie les Tsiganes des non tsiganes originaires des pays de l'Est. Leur immigration serait cantonnée à la Grèce du Nord où ils trouveraient des emplois saisonniers. On retrouve des Tsiganes parmi les réfugiés albanais en Italie. Une centaine d'entre eux, tout au plus, est parvenue jusqu'en France. Quelques Roms commerçants vont de l'Albanie à la Turquie en transitant par la Grèce. Pour mémoire, il convient enfin de mentionner une migration de Tsiganes turcs, notamment vers l'Allemagne et la Belgique, analogue à celle des premiers Roms yougoslaves et grecs qui sont venus

offrir leur force de travail à des grosses industries occidentales.

Il n'est pas facile d'évaluer le nombre de Tsiganes concernés par ce vaste mouvement migratoire de l'Est à l'Ouest. Sans doute entre 150 000 et 200 000 personnes principalement implantées dans les premiers pays de contact (Allemagne, Autriche et Italie qui, à eux seuls, regrouperaient au moins 120 000 personnes). Ce mouvement est-il appelé à s'étendre et à se développer ? En fait, nous assistons depuis quelques années à une renaissance de la mobilité tzigane dans les pays de l'Est européen. Ce phénomène ne déracine pas les millions de Tsiganes de cette vaste région. Simplement, plusieurs sous-groupes ethniques, régionaux, entreprennent d'investir de nouvelles niches économiques qui apparaissent avec le déroulement de l'Histoire. Il se fait qu'une partie importante de ces niches est notamment située en Europe occidentale. Mais nous remarquons que le mouvement traditionnel dans les Balkans est ranimé. Dans cette affaire, une minorité importante de Tsiganes a fait souche dans les pays d'accueil. La majorité a gardé des contacts avec les pays d'origine. D'une certaine façon, l'éclatement de la Yougoslavie brouille les cartes. Les conflits donnent lieu à des massacres (en Voïvodine), à des fuites (plus de 200 familles tziganes de Bosnie-Herzégovine ont pris le chemin de l'Italie). Ceux qui projetaient de rentrer chez eux après leur tournée en Occident hésitent. A preuve, l'arrivée à Strasbourg en juin dernier d'un groupe de 43 personnes : 18 adultes, 18 mineurs de 5 à 18 ans, 7 enfants de 0 à 5 ans nés en Italie, Belgique ou Allemagne ; croates originaires de Zagreb qui

demandent maintenant l'asile politique à la France.

A propos de ce conflit yougoslave, la souffrance des Tsiganes reste très largement méconnue. D'ores et déjà, il semble que les Roms payent un très lourd tribut à cette guerre qui les dépasse totalement. De nombreux Tsiganes auraient quitté leurs villages sous la pression des " *Ustashi* " en Croatie, du mouvement " *tchetnik* " et du Parti radical dirigé par le Dr Vojislav Seselj dans le Kosovo. A Bijeljina (Bosnie), plusieurs Roms ont été abattu par les troupes serbes ; les autres ont été forcés d'abandonner leurs biens. Des exactions diverses sont signalées à Mostar, à Zvornik, Tuzla, Visegrad, Gojance, Popovaca, Ustipace... Forte d'environ 80 000 membres, la communauté tzigane de Bosnie serait aujourd'hui complètement désarticulée, exposée comme les autres populations locales, soit à la fuite vers l'étranger, soit à l'internement dans des camps. En Croatie, une partie importante des 40 000 Roms n'aurait pas reçu la domovnica (carte de citoyenneté) et mènerait une existence sans statut juridique défini. Les troubles qui règnent en Macédoine inquiètent les 150 000 Roms locaux.

Perspectives

Le démographe Jean-Claude Chesnais⁽¹⁾, auteur d'un rapport récent sur les migrations est-ouest pour le Conseil de l'Europe, reste très prudent lorsqu'il mentionne la perspective de migrations tziganes. S'il voit la Yougoslavie et la Roumanie comme principaux pays " exportateurs " de Tsiganes, il ne se prononce guère sur la destination de ces derniers qu'il voit comme victimes

toutes désignées des troubles inter-ethniques. Il est vrai qu'aucun lobby important ne s'est créé pour les protéger (si ce n'est une amorce sur le plan international, dans le domaine des droits de l'homme). Aucun Etat ne les revendique comme citoyens potentiels. Mais, il faut reconnaître que les migrations tsiganes viennent bien en deça des migrations d'autres ressortissants des pays de l'Est (l'Allemagne qui en accueille probablement le plus grand nombre, a connu, en quarante ans, un

sairement pénétrer dans une Europe qui ferme ses frontières. Tout cela montre que les migrations tsiganes ne sont pas terminées. Pas plus qu'une migration massive interne à la C.E.E. n'est à prévoir, une migration de l'Est à l'Ouest ne s'imposera irrémédiablement. Entre cette dernière migration et la mobilité balkanique redécouverte, les Tsiganes de l'Est ont d'autres possibilités de réalisation (sur le plan économique, contre les conflits inter-ethniques, mais aussi dans le domaine de

Il y a depuis quelques années une reconnaissance de la mobilité des Tsiganes en Europe de l'Est

afflux de plusieurs millions de réfugiés ; l'Autriche a reçu 100 000 demandeurs d'asile au cours des douze dernières années). Les Tsiganes ne sont pas nécessairement très compétitifs dans les niches qu'ils cherchent à exploiter. La niche des droits de l'homme a ses limites, son seuil de saturation : si, en 1992, quelques familles tentent encore de pénétrer par ce motif dans la C.E.E., nous ne connaissons plus l'afflux des années 90 et 91. Si la demande de travail non qualifié subsiste en Occident, bien d'autres migrants légaux peuvent y répondre et il n'est pas impossible que ces derniers aillent jusqu'à menacer l'équilibre économique des Tsiganes de la C.E.E.

L'ouverture de l'Europe centrale au tourisme occidental ouvre de nouvelles perspectives aux Tsiganes en quête de niches économiques : les devises viennent, en quelque sorte, à mi-chemin, et il suffit de développer des stratégies appropriées d'acquisitions, sans néces-

l'habitat, en matière de formation, à propos de l'hygiène ou de la santé, etc.). Lutter contre les causes de certaines migrations revient à s'assurer l'harmonieux développement des populations qui tôt ou tard entreront dans l'Europe en devenir. Comme nous le verrons, la dynamique intellectuelle enclenchée par le mouvement politique tzigane qui accompagne ces migrations contribue à la mise en place d'un droit international protégeant mieux les minorités ethniques.